

Trait d'plume

Le journal municipal de **Messery**
Rives du Léman



N°16 PRINTEMPS 2021

Haute-Savoie • 74140 Messery • Mairie • 04 50 94 71 57 • www.messery.fr



PUBLICATION

Édition trimestrielle - N°16

PRINTEMPS 2021

Mairie de Messery

Chemin de la Cure - 74140 MESSERY

Directeur de publication :

Serge BEL, maire

Responsable de publication :

Nathalie VUARNET, 2^e adjointe

Ont participé à ce numéro :

Textes

Serge BEL

Samy BEN SLAMA

Amélie COLLOMB

Philippe GARIN

Roseline MEGHEZZI

Léa OSSEDAT

Marie-Céline PRAS

Cyril PUECH

Frédéric RODRIGUES

Cathy STADLER

Gérard TEDESCHI

Nathalie VUARNET

Crédits photos :

Christel DUVIVIER

Laure WAUGHRAV

Création et impression :

Imprimerie MATHY

74200 Thonon-les-Bains

Graphisme Atelier 2L

Imprimé sur du papier PEFC
(issu de forêts gérées durablement
et de sources contrôlées)

Impression offset réalisée dans
les ateliers de l'imprimerie Mathy
Label Imprim'vert



Serge BEL

Maire de Messery



édito

Chères Messerolines, chers Messerolins,

Votre conseil municipal vient juste de voter son premier budget après un an de mandature, le temps passe vite ! Comme depuis plusieurs années, le conseil et la commission des finances travaillent à la stabilisation des impôts locaux et des dépenses, notamment des dépenses de fonctionnement. Pour autant, des investissements sont à faire, des actions sont à mener pour améliorer la sécurité des habitants du village, leurs loisirs... Pour mieux préserver notre environnement également. Souvent, les enveloppes financières font défauts et on doit s'atteler à trouver des aides financières, tant auprès de partenaires publics que privés.

Prudence budgétaire

Nouveauté, après la suppression de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le foncier bâti et non bâti revient dans son intégralité à la commune (récupération par les communes de la part départementale). Dans ce calcul, nous ne retrouvons pas l'intégralité du produit de taxe d'habitation précédemment perçue. L'État compense la différence... pour combien de temps ? Mystère ? C'est pourquoi, en ces temps incertains, nous nous devons d'être prudent avec les deniers publics. A nous de trouver les outils et les idées qui nous aideront financièrement. La commission des finances mais aussi le DGS et le personnel communal assument pleinement ce rôle et je tiens à les en remercier ici.

Une crise sanitaire qui n'en finit pas...

De nature optimiste d'habitude, j'ai vraiment du mal à percevoir une amélioration sur le front de la crise sanitaire. On peut aussi se poser la question : Est-ce que certaines pratiques nées ou s'étant généralisées durant la crise sanitaire ne vont pas rentrer dans nos modes et rythmes de vie que je qualifierai de « vie normale » et non de « vraie vie » ?

Est-ce que cette nouvelle manière de vivre et d'échanger va s'installer dans le temps ? Est-ce que certaines de nos habitudes d'avant COVID ne risquent pas tout simplement de disparaître ? J'imagine mal une vie sans contact direct, sans rencontre, sans échange...les réunions et échanges en visio, le télétravail qui se généralisera, quel bouleversement pour nous tous !

En tout état de cause, restons prudents et vigilants ! veillons sur nos proches, sur nos amis. Continuons à être solidaire.

Les élections régionales et départementales approchent

Elles auront lieu en juin prochain. Ces deux élections sont particulièrement importantes pour notre collectivité : c'est en partie sur ces deux structures que les communes comptent pour obtenir des aides et mener à bien leurs projets.

Et les présidentielles aussi

Pour les présidentielles, j'ai décidé comme la dernière fois de soutenir un « petit candidat », indépendamment de mes convictions.

Je vous souhaite à tous une belle saison estivale.



affaires scolaires



MOINS D'ENFANTS AU PÉRISCOLAIRE POUR DIMINUER LES RISQUES

Afin de maintenir le service périscolaire ouvert il a été demandé à chaque parents de n'utiliser le service qu'en cas de nécessité. En effet, les moments de petit déjeuner, repas et goûter sont des instants où le risque de transmission du Covid 19 est plus important puisque les enfants retirent leurs masques.

Les efforts de chacun ont porté leurs fruits et cela a permis de diminuer de moitié les effectifs et ainsi de garantir plus de sécurité pour les enfants accueillis et les agents périscolaires.

Malgré les conditions sanitaires le personnel se mobilise pour continuer les activités et les bricolages avec les enfants.

Poursuivons ces efforts jusqu'à ce que le protocole sanitaire s'assouplisse pour permettre de maintenir cet accueil dans les meilleures conditions.

Merci pour votre collaboration.

PAS DE FÊTES DE PÂQUES SANS CHOCOLAT !

A défaut de la traditionnelle chasse aux œufs, cette année, c'est une activité de Pâques par classe qui a été organisée avec des chocolats offerts par le Conseil Municipal Jeunes. Cette action, menée en lien avec l'APE Farandole, a permis à chaque enseignant de faire une petite animation et de remettre aux enfants quelques chocolats.

Tous les élèves ont pu passer un moment agréable avec leurs camarades et se régaler !



CCAS ERRATUM

Dans le dernier numéro du Trait d'plume, n°15, un article concernant les missions du CIAS avait été publié.

Suite à une erreur de Thonon Agglomération, les informations diffusées se sont avérées fausses. Contrairement à ce qui avait été annoncé, le CIAS ne possède pas de service de garde itinérante de nuit. Nous nous excusons de cette erreur.

Le CCAS de Messery reste à votre disposition au 04 50 94 75 55 ou à tourisme-communication@messery.fr



BIBLIOTHEQUE

SITE INTERNET...

SUITE ET FIN DU PROCESSUS

La crise sanitaire ayant largement bouleversé nos habitudes, la Bibliothèque avait proposé, dans un premier temps et à l'issue du confinement de mars 2020, l'accès à son catalogue en ligne ainsi qu'au « Compte Lecteur » pour chaque usager inscrit (identifiants transmis lors de l'inscription) permettant ainsi la consultation et la réservation à distance des documents et ce, dans le cadre de la mise en place du « Prêt à Emporter ».

Grâce à ce nouvel outil, chacun a pu accéder aux **7000 références** qui constituent les différents fonds de la bibliothèque : romans, Bd, documentaires, revues, livres audios..., tout en permettant à chacun de gérer emprunts, réservations, cotisations...

Nouvelle étape !

Bien que cet accès au catalogue ait pu déjà répondre à certains besoins, il semblait important de poursuivre le processus pour proposer à terme, une offre plus complète avec la création du site internet de la Bibliothèque.

C'est désormais chose faite !



En vous connectant à l'adresse suivante

<https://bibliotheque-messery.fr>

ou en téléchargeant l'application mobile BibandCo® (disponible sur Ply Store Android et Apple Store), vous aurez désormais accès à toute l'actualité de la Bibliothèque : Nouveautés, Coups de cœur, Animations, Sélections Thématiques, Dernières infos...



LE MARDI, C'EST PHILOSOPHIE !

Dans le cadre de la crise sanitaire (toujours et encore !), la Bibliothèque a été sollicitée pour prêter main forte aux agents du périscolaire à l'école.

En plus, des temps de lecture (Heure du Conte) proposés durant la pause méridienne, les enfants inscrits au périscolaire peuvent participer à des ateliers philo animés par Céline Ohannessian.

Quatre ateliers sont ainsi proposés jusque fin juin.

Le premier a eu lieu le 30 mars dernier avec des enfants des deux classes de CM1/CM2.

A partir de la lecture d'album, « La légende de l'oiseau arc-en-ciel », Lenny, Maxence, Léana et Maéllys, ont réfléchi sur le thème « Qu'est-ce qui nous rend beau ? ».

L'échange s'est avéré riche et constructif et les enfants ne furent pas démunis face à des questionnements existentiels qui peuvent nous, adultes, nous laisser parfois sans réponse !

Cet atelier a mis également en valeur leur capacité à s'écouter les uns, les autres, à prêter de l'attention à ce qui se dit et à respecter la parole et l'avis de chacun.

Quant aux adultes, on se dit que l'on a aussi toujours à apprendre des enfants.

Bravo à Maxence, Léana, Lenny et Maéllys pour leur participation !

Prochain atelier :
Mardi 29 juin, de 11h30 à 12h30

Réouverture de
la bibliothèque le
samedi de 10h à 12h
à compter
du 1^{er} juin !

Espaces Livres

Adulte et Jeunesse

Livres Audio

Presse et magazines

Ressources Numériques



L'ACCÈS À LA LECTURE POUR LES ENFANTS DU CP !

Lors de l'élection du nouveau Conseil Municipal en 2020, les élus de la Commission Bibliothèque ont souhaité que soit désormais offert à chaque enfant intégrant le cours préparatoire, un livre ainsi qu'un abonnement d'un an à la Bibliothèque.

A l'occasion de la Rentrée Scolaire 2020-2021, ce sont donc 42 enfants qui ont bénéficié de cette action.

Mais avec la crise sanitaire et l'impact sur le fonctionnement de la bibliothèque, ce projet avait pris un peu de retard.

C'est donc le 23 mars dernier que la bibliothécaire, Catherine Payot, s'est rendue directement à l'école pour rencontrer les quatre classes de CP et procéder à la distribution des bons cadeaux. L'accueil fut enthousiaste !

Muni de ce précieux sésame, chaque enfant peut désormais venir à la Bibliothèque pour récupérer son livre et faire établir son inscription.

La Commune espère que cette action portera ses fruits et que chaque enfant pourra ainsi découvrir et profiter des joies infinies de la lecture donnant ainsi raison à l'écrivain Serge Joncour :

« Lire, c'est voir le monde
par mille regards ».



CONCOURS PHOTOS

La commission Communication lance un concours photographies amateurs !

Deux thèmes au choix :

la Nature et le Patrimoine.

Envoyez vos plus beaux clichés (haute résolution) à **tourisme-communication@messery.fr**.

Les coups de cœur de la commission serviront à illustrer les futurs journaux municipaux, site internet, etc.

A VOS MARQUES, PRÊT, JOUEZ !!!



Le projet d'une ludothèque va voir le jour sur la commune. Pour rappel, c'est un lieu où les adhérents pourront emprunter des jeux de société mais également jouer sur place. Le souhait est de favoriser les rencontres et les liens sociaux.

Vous êtes amateurs de jeux de société et souhaitez faire vivre ce projet ?

Vous aimeriez donner du temps pour intégrer l'équipe de bénévoles qui fera fonctionner ce lieu d'échange ?

Alors contactez-nous par mail à bibliotheque@messery.fr

Vous avez des jeux de société que vous n'utilisez plus et souhaitez faire un don ? Merci de déposer vos jeux de société à la bibliothèque. (En cas de doublons, ils seront donnés au périscolaire ou à des associations).

A bientôt pour concrétiser ce projet !!

Amateurs de jeux, faites-vous connaître !!!



CMes Loisirs

Depuis 2019, l'association CMes loisirs est devenue **ESPACE DE VIE SOCIALE**.

Qu'est-ce qu'un Espace de Vie Sociale (E.V.S.) ?

Un EVS est un lieu équipé pour l'animation de la vie locale. Son projet social prévoit des actions à finalités sociales et éducatives permettant le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage, la coordination des initiatives ainsi que le lien intergénérationnel. Ils concourent à la politique d'animation de la vie sociale des Caisses d'allocations familiales.

L'EVS permet ainsi de soutenir la vie collective et la prise de responsabilités des usagers.

Concrètement l'EVS a permis à Chens-sur-Léman, grâce aux besoins identifiés avec les habitants de mettre en place une vingtaine d'activités de 3 à 77 ans : Baby-gym, baby Hip-hop, Athlétisme, Zumba, Strong, Théâtre, anglais, marche, course à pied... mais aussi la création d'un festival, la mise en place d'ateliers d'échanges de savoirs autour du bricolage, de la photographie ou encore la création d'une ludothèque et de projets tels que les incroyables comestibles...

Le conseil municipal de Messery a souhaité rejoindre le projet initialement mis en place depuis 2019 à Chens-sur-Léman afin que celui-ci se développe à Messery à compter de 2021.

Le travail a commencé entre les élus de Messery et l'association CMes loisirs. Dès que les conditions sanitaires le permettront, les habitants de la commune seront sollicités afin de co-construire le projet pour la commune de Messery. Cependant, vous pouvez d'ores et déjà vous faire connaître auprès de l'association pour réfléchir avec nous et éventuellement intégrer les collectifs d'habitants déjà mis en place à Chens-sur-Léman, autour de :

- l'environnement et le développement durable ;
- l'animation du territoire ;
- les seniors et l'intergénérationnel.



Donnez votre avis et vos propositions avec le sondage en ligne:

www.framaforms.org/enquete-habitants-de-messery-1619863166

N'hésitez pas à nous contacter par mail : direction@c-mes-loisirs.fr ou au 06 87 69 14 97



Cie Saudade et Cie Atheca THÉÂTRE à Messery

PRÉSENTATION DU PROJET T.A.M.

Une saison théâtrale à Messery, portée par les Compagnies SAUDADE et ATHECA

Mesdames, Messieurs ;

La Mairie de Messery, les Compagnies Saudade et Atheca, ont le grand plaisir de vous inviter à la présentation du projet T.A.M. (Théâtre à Messery)

Avec le soutien de la commune de Messery, ce projet est proposé et porté par Cathy Stalder de la Compagnie SAUDADE de Messery et Philippe Garin de la Compagnie ATHECA de Nernier. Ils uniront leurs énergies et leurs imaginaires pour réaliser une première saison théâtrale dans notre commune qui se déroulera de septembre 2021 à mars 2022.

Les créations théâtrales que leurs compagnies proposent depuis de nombreuses années dans la région et au-delà, pourront ainsi contribuer à enrichir la vie culturelle de notre commune.

Cathy Stalder et Philippe Garin partageront avec vous des extraits des 3 spectacles programmés et vous présenteront une proposition d'atelier de lecture théâtrale (10 à 15 adultes) avec des habitants de la commune.

La rencontre se tiendra le 16 juin.

Bien cordialement,

Élus de Messery, Cathy Stalder, Philippe Garin

Compagnie Saudade

9 chemin du Plantez - 74140 Messery
compagniesaudade2016@gmail.com

Compagnie Atheca

57 chemin de la Ravoire - 74140 Nernier
atheca@wanadoo.fr



Ouvert à tous.
Inscription et règlement au
Point Info Tourisme de Messery.

MESSERY EN POCHE

LA COMMUNE LANCE SON APPLICATION OFFICIELLE !

Simple et intuitive, elle vous permet de suivre en temps réel :

- l'actualité de la commune, l'agenda des manifestations locales ;
- de consulter les horaires de la mairie, les menus de la cantine, de découvrir les associations locales, clubs de sports, commerces...

Autant de possibilités en quelques clics ! Vous pourrez répondre à des sondages, donner vos idées, signaler un dysfonctionnement constaté sur le domaine public : une ampoule grillée, un nid de poule sur la chaussée... afin que les services techniques puissent être avertis rapidement.

Téléchargez dès maintenant, l'application « POLITEIA FRANCE » puis sélectionnez dans « Mes organismes », Mairie de Messery.

À télécharger sur Apple et Android.



PETIT À PETIT L'OISEAU FAIT SON NID...

POUR SALUER LA NAISSANCE D'UN(E) PETIT(E) MESSEROLIN(E),
LA COMMUNE A DÉCIDÉ D'INSTALLER UN NICHOR À MÉSANGES
DANS LE VILLAGE.

Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2021 à chaque avis de naissance transmis par une collectivité à la mairie de Messery, un nichoir gravé au prénom de l'enfant sera attribué.

Une fois le nichoir installé dans l'une des zones définies, si possible la plus proche de l'habitation de l'enfant, une photo sera envoyée aux familles avec l'indication de l'emplacement.

Pour donner une dimension sociale et solidaire au projet, ces nichoirs sont commandés à l'APEI* du Chablais et fabriqués au sein de l'atelier ESAT* de menuiserie de Vongy qui emploie des personnes en situation de handicap.

Construits en sapin douglas brut non traité, ils permettront d'accueillir les mésanges locales, qui ont de moins en moins d'opportunités de nidifier, ce qui entraîne une prolifération des insectes. Le couvert est là, la commune leur offre le gîte !

Habituellement les oiseaux édifient leur nid dans une cavité (arbres creux, sous un toit...), mais ces cavités naturelles se raréfient car les arbres sont taillés, arrachés, les bâtiments rénovés... Bien que le milieu naturel leur offre des ressources alimentaires, il ne permet plus aux oiseaux d'installer leur nid. De nombreux oiseaux participent à la lutte contre certains nuisibles. En période de nidification, un couple de mésanges consomme plusieurs centaines d'insectes par jour. La mésange est, par exemple, un prédateur naturel des chenilles processionnaires. Disposer des nichoirs à oiseaux permet ainsi de favoriser la nidification des oiseaux et de préserver l'équilibre naturel de la biodiversité.

* Association de parents et de familles de personnes déficientes intellectuelles
* Établissement et service d'aide par le travail



TROP D'ÉCLAIRAGE NUIT !

Depuis la fin des années 1990 et 2000, les médecins, chercheurs et défenseurs de l'environnement s'accordent pour parler de pollution lumineuse et démontrer qu'elle ne dégrade pas seulement le ciel étoilé, mais a aussi un impact sur la faune, la flore et l'Homme.

C'est lors du Grenelle de l'environnement de 2009 que les pouvoirs publics se penchent réellement sur la question des nuisances lumineuses, et à partir de 2013 que le terme de pollution lumineuse est utilisé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

En plus de constituer un gaspillage énergétique et financier considérable (le seul éclairage public représente 30 % de la facture d'électricité des collectivités), la pollution lumineuse a de nombreux impacts sur :

LA BIODIVERSITÉ

Depuis la nuit des temps, la vie sur terre est régie par l'alternance du jour et de la nuit. Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. L'environnement nocturne constitue presque un écosystème à part entière, il est un habitat, une ressource, une condition de vie ou de survie.

En effet, la plupart des espèces animales sont nocturnes et ont besoin du noir pour s'alimenter, se reproduire et se reposer.

La lumière artificielle engendre des impacts sur la biodiversité qui diffèrent selon les groupes d'espèces.

- De nombreux insectes (papillons, coléoptères, mouches...) sont attirés par les lumières artificielles : ils tournent autour de la source lumineuse jusqu'à mourir d'épuisement ou brûler par la chaleur de la lampe. Des scientifiques en Allemagne ont montré que durant les mois d'été, les réverbères tuent en moyenne chaque nuit 150 insectes ! L'éclairage artificiel représente la 2^e cause de mortalité des insectes, après les insecticides.
- L'éclairage artificiel réduit la période d'activité et pénalise l'activité de nourrissage de certaines espèces. Le ver luisant et la luciole sont des bons indicateurs de pollution lumineuse. Leur reproduction est basée sur un signal lumineux émis par les femelles pour attirer les mâles jusqu'à plus de 45 m. Cette distance devient plus faible dans les zones éclairées, diminuant d'autant les chances de rencontres. L'obscurité est donc un allié de sa survie.
- La plupart des oiseaux migrateurs se déplace de nuit en s'orientant pour partie avec les étoiles. De ce fait, la lumière artificielle (et notamment le halo lumineux au-dessus des agglomérations) attire et désoriente les oiseaux.
- L'éclairage artificiel a aussi un impact sur la flore, retardant la chute des feuilles, créant une photosynthèse dégradée, perturbant la germination et empêchant la pollinisation nocturne des plantes par les papillons de nuit.

LA SANTÉ

Au même titre que les autres êtres vivants, l'homme est conditionné par les alternances jour/nuit, nous sommes « programmés » pour être actif le jour à la lumière et nous reposer la nuit dans l'obscurité.

La nuit est un moment particulièrement important, car c'est sur cette période que nous synthétisons la mélatonine, une hormone clef dans le fonctionnement de notre horloge biologique. Puissant antioxydant, la mélatonine joue un rôle important pour notre système immunitaire, dans la prévention du développement de cancer, de tumeurs et de troubles dépressifs.

En dérégulant les sécrétions de mélatonine, l'exposition continue à des lumières artificielles perturbe nos rythmes chrono biologiques, provoquant notamment des troubles du sommeil, des maladies...

L'OBSERVATION DU CIEL

La beauté du ciel étoilé a été reconnue par l'ONU en 2010, comme « patrimoine commun de l'humanité ». Partagé par tous, elle est universelle et sans frontière.

Cependant, aujourd'hui seulement 10 % des étoiles restent encore visibles.

En 2016, un atlas mondial de la clarté artificielle du ciel nocturne a été dressé, révélant qu'un tiers de la population mondiale ne peut plus observer la Voie lactée. La pollution lumineuse (qui concerne aujourd'hui 90 % du territoire français) prive ainsi la majeure partie de la population d'un lien ancestral avec le ciel nocturne.

Ces réalités sont au centre de préoccupations majeures pour notre société du 21^e siècle, où l'heure n'est plus à la consommation à tout va mais à la transition et à la sobriété énergétique.

Chaque action a son importance pour :

- réduire le gaspillage énergétique et la pollution lumineuse,
- faire face à l'épuisement des ressources,
- lutter contre le changement climatique,
- préserver la biodiversité,
- anticiper l'augmentation du coût de l'énergie.



La commune de Messery a fait un état des lieux de son parc d'éclairage public via le Syane, et entamé une réflexion sur les besoins réels d'éclairage en fonction des usages.

Du changement de type d'ampoules, aux lampadaires, à la pose d'horloges astronomiques, en passant par la réduction significative du nombre de points lumineux et la programmation de l'extinction nocturne, la commune a un budget de 50 000€ par an pour parvenir à ces changements significatifs sur tout le réseau.

Le vendredi 21 mai, dans le cadre de « la nuit est belle », Messery s'associera aux communes suisses et françaises qui ont décidé d'éteindre l'éclairage public le temps d'une nuit, pour sensibiliser citoyens et acteurs du territoire aux impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité, la santé humaine et les consommations d'énergie.

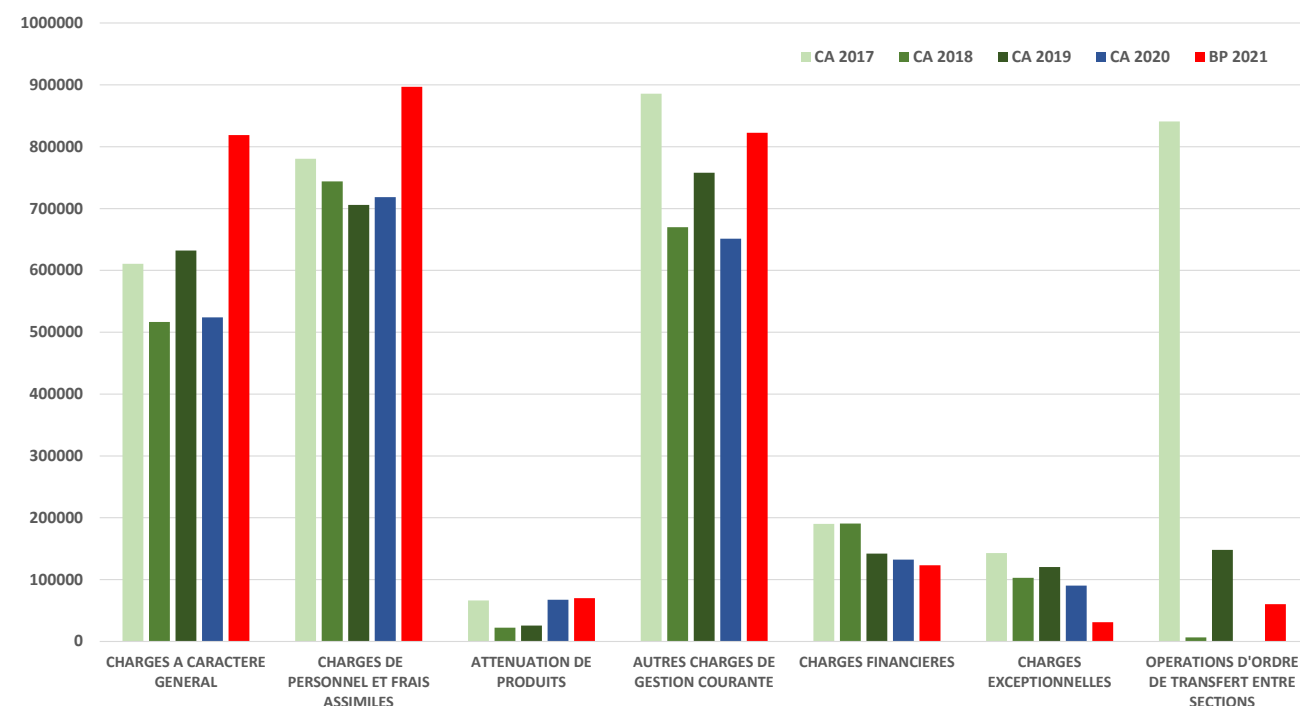
**Plus d'infos sur
www.lanuitestbelle.org**



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2020, les dépenses de la commune ont été d'environ 4.15 millions d'€, dont 1.3 million d'€ d'investissement.

Comptes administratifs et budget primitif commune : Évolution des dépenses de fonctionnement



LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Elles représentaient, en 2020, environ 36.5% des dépenses réelles de fonctionnement, contre de 43% pour les communes de la même strate démographique.

Ce ratio n'a guère de signification car il dépend fortement des orientations municipales (prestations confiées à du personnel interne ou à des entreprises extérieures) et des transferts d'activités à la structure intercommunale d'appartenance (exemple: si une commune transfère son office de tourisme à une intercommunalité, ses dépenses de personnel baissent).

LES RECETTES

- Une info: la taxe d'habitation devrait disparaître, dès cette année, pour l'ensemble des résidences principales. Elle ne devrait subsister que pour les résidences secondaires.
- Deux chiffres:
 - La fiscalité locale représente un peu moins de 50% des recettes totales de la commune.
 - Les fonds frontaliers (part de l'impôt sur le revenu payé par les travailleurs frontaliers au canton de Genève et reversé aux communes) ont été en 2020 d'un peu plus de 700 000€.

LA DETTE

En 2020, la charge de la dette (remboursement des intérêts et du capital) a représenté environ 475 000€, soit environ 11% des dépenses totales.

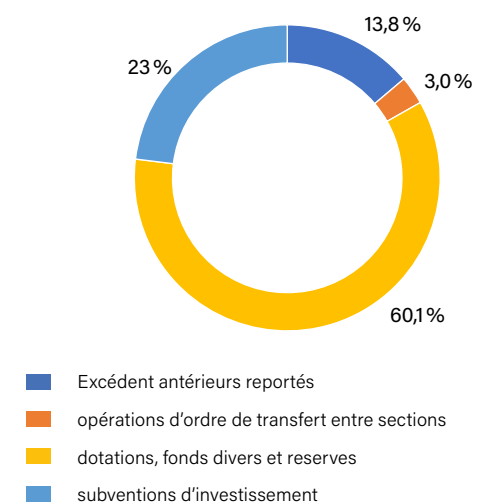
La dette communale est de 216€/habitant (moyenne de la strate = 307€/habitant).

LES GRANDS INVESTISSEMENTS

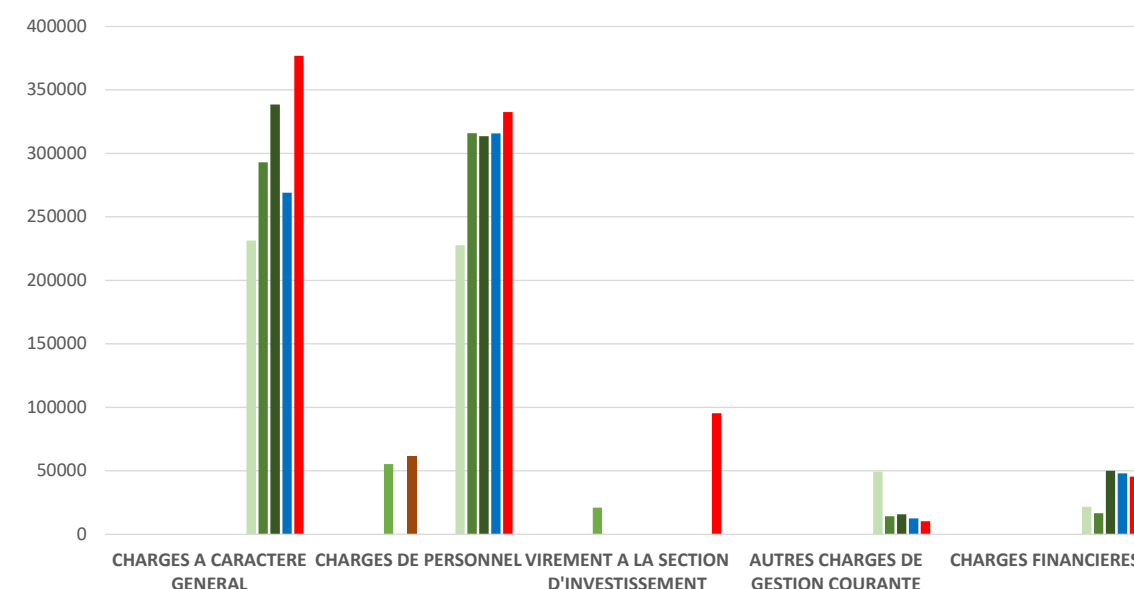
- Transformation d'une villa communale en micro-crèche aux Sémiss: 440 000 €
- Création d'un local pour les jeunes à côté de la salle des fêtes (ancien office de tourisme): 80 000 €
- Mise en place d'une barrière automatique à la plage: 100 000 €
- Acquisition d'un bâtiment modulaire pour être mis à disposition d'un médecin: 100 000 €
- Création d'un pumtrack aux Sémiss: 120 000 €
- Travaux d'accessibilité PMR dans les bâtiments communaux, notamment à l'école: 120 000 €
- Travaux dans l'école, notamment pour améliorer l'acoustique au restaurant scolaire et rénover la ventilation et les toilettes du primaire: 90 000 €

BUDGET PRIMITIF 2021

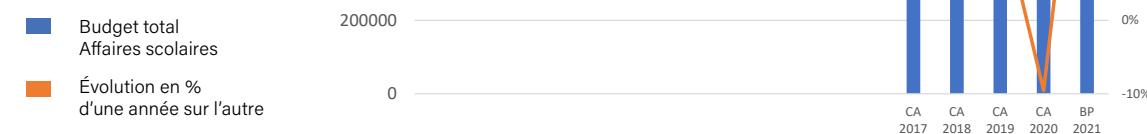
Répartition des dépenses d'investissement



Comptes administratifs et budget primitif Affaires Scolaires: Évolution des dépenses de fonctionnement



Évolution du budget Affaires Scolaires



FRONTALIERS, FAITES-VOUS RECENSER !

VOUS HABITEZ MESSERY ET TRAVAILLER DANS LE CANTON DE GENÈVE ? PARTICIPER AU RECENSEMENT DES FRONTALIERS QUELLE QUE SOIT VOTRE NATIONALITÉ.

Pourquoi déclarer que vous êtes frontaliers ?

Le Canton de Genève verse chaque année aux départements de Haute-Savoie et de l'Ain une indemnité liée au pourcentage de la masse salariale des employés dans le Canton de Genève résidant en France.

La commune de Messery réinvestit cette somme dans les équipements publics communaux.

Il est donc important de connaître le nombre de travailleurs frontaliers qui habitent sur le territoire communal : cela contribue à vous offrir une meilleure qualité de service dans nos équipements pour TOUS les habitants.

Cette déclaration est un acte civique, elle est rapide, ne vous coûte rien et n'a aucune incidence sur votre déclaration de revenus.

Comment déclarer que vous travaillez en Suisse ?

Pour participer au recensement, demander le formulaire par mail à accueil.mairie@messery.fr ou directement en mairie.



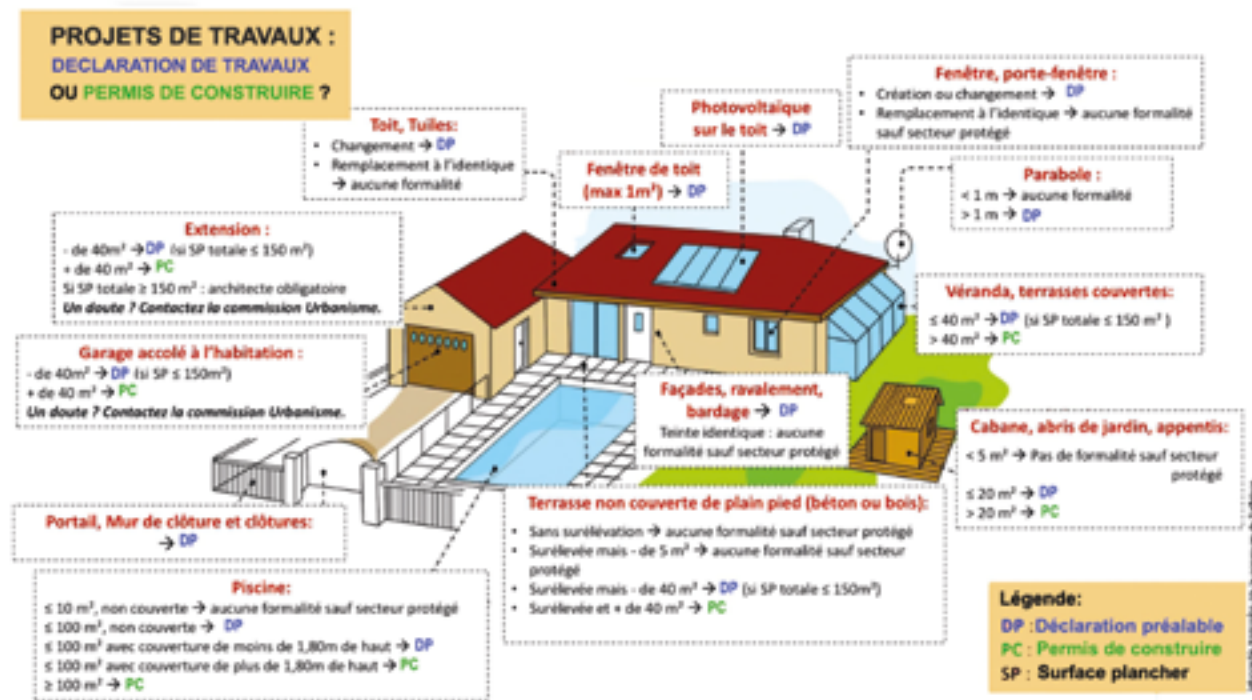
RESSORTISSANTS BRITANNIQUES

Rappel : Les ressortissants britanniques installés en France avant le 1^{er} janvier 2021 doivent solliciter un titre de séjour « accord de retrait »

avant le 1^{er} juillet 2021 directement sur le site :

<http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/BREXIT>

URBANISME : DÉCLARATION DE TRAVAUX OU PERMIS DE CONSTRUIRE ?



Avant de réaliser des travaux sur une parcelle ou sur un bâtiment existant, il est nécessaire de connaître quelles sont les différentes sortes d'autorisations existantes pour quels types de travaux. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis ou une déclaration préalable.

Renseignez-vous auprès de la Mairie pour connaître l'autorisation correspondante au type de travaux envisagés.

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. et Mme BEKHOUCHE Malek, rue de la Seppe ; construction maison individuelle + garage + piscine
- M. BERTHOUX Lionel - Mme REYMOND Céline, 65 route de la Pointe ; modification du type de portail et de son implantation
- Mme OUERGHY Amel, rue de la Seppe ; construction maison R+1 et d'une piscine de 6x3,5m
- M. GOUACHON Thibault, chemin de Sergyieu ; construction maison individuelle
- M. et Mme CROZET Pierre-Mickaël, chemin d'Avau ; construction d'une maison individuelle
- SCI NOOR, 7 chemin des Vignes de Frize ; agrandissement et surélévation du garage existant
- M. POTIER Stéphane, 22 rue des Moley ; construction maison individuelle + garage en annexe - démolition de l'abri de jardin
- SCI PRES DU LAC, 53a route de la Pointe ; construction d'un garage enterré
- M. COMBE David, 64 route de Repingons ; surélévation de la maison existante

DÉCLARATION PRÉALABLE

- Mme FEUERSTEIN Anastasia, 46 chemin de Vétrau ; ajout d'une porte fenêtre au garage et changement de la porte du garage existante
- M. DERICHE Kmal, 3 chemin de la Crozette ; réfection d'un mur de soutènement
- M. HANUS Jean, 34B route de Frize ; construction piscine enterrée 8x4 m avec margelles
- SCI LANVERS et Familiale Louis LANVERS, Tranchepied ; division parcellaire en vue de construction
- M. GUTKNECHT Christophe, 2 chemin des Vignes de Frize ; fermeture de l'abri voiture existant
- Société PIE, 11 route de Marcille ; pose panneaux photovoltaïques 48 m²
- SCI Familiale LACRESSE chez cabinet Canel, 20 chemin de Vétrau ; division parcellaire en vue de construction
- Mme VALLIER DE AZEVEDO, 16 rue des Moley ; transformation du garage en pièce habitable
- Mme WINTZ Lucile, 27A route de la Pointe ; changement des fenêtres à l'identique et agrandissement des 2 fenêtres
- SCI LE CLOS FLEURI, Pont de Gangran ; construction d'un garage de 6x6,65 m
- M. MATHIEU Régis, 3 chemin du Vorget ; fermeture de l'abri (façade sud) et création ouverture (façade ouest)
- Mme CHERPILLOD Nathalie, 8E chemin du Plantez ; pose clôture
- Mme VALLIER DE AZEVEDO, 16 rue des Moley ; pose clôture composée d'un muret 0,60 + palissade de 1m ajourée à 20 %
- M. BERTHOUX Lionel, 65 route de la Pointe ; pose clôture de 1,20 m en bois
- M. MARLIUZ-MENA Juan, 19 chemin des Bugnons ; pose panneaux photovoltaïques 29 m² en façade sud
- M. MALOCHET Pierre, 25 ch. d'Avau ; pose clôture
- Mme CREPY Mathilde, 6 rue Trai les Granges ; fermeture du carport en garage
- EARL MATHIEU et filles, chemin d'Avau ; pose bi-tunnel et création d'une retenue des eaux pluviales
- M. QUINODOZ Raphaël, 31D route de Frize ; construction d'un poolhouse et abri de jardin
- M. GAY Bernard, 24 rue du Lac ; pose clôture
- M. VERDURE Raphael, 24b chemin de Sergyieu ; construction piscine 37 m²
- M. ROBBIANI Christian, 17 chemin des Bugnons ; construction piscine 21,99 m²
- M. HANUS Jean, 34B route de Frize Construction piscine enterrée 9mx4m avec margelles et abri de jardin
- M. LEHRER Vincent, 32 rue du Crêt ; pose portillon
- SASU AROLED, 4 route de Bellosy ; isolation thermique extérieure
- Mme ROZO Mathilde, 32 chemin de la Mollo ; pose clôture + portail
- Mme LHEMANN Lilianne, 2 rte de Parteyi ; réfection abri de jardin existant
- M. DREIER Beat, 61 rte des Repingons ; modification de l'abri existant + construction d'un abri de terrasse
- M et Mme COMBE chez Canel Géomètre, 64 route des Repingons ; division parcellaire en vue de construction
- PETITS PAINS ET GOURMANDISES, 25 rue du Bourg ; réfection de la devanture et de l'enseigne
- RHONE ALPES PRO, 11B ch. de la Cure ; pose panneaux photogénérateur 15 m²
- M. BURAGINA Jean, 6 ch. de la Pierre ; pose volets roulants et réfection de la façade à l'identique
- Mme GANCEV Eliza, 6 chemin de Vorget ; construction d'une piscine enterrée de 9,23x4 m
- M LEGRAS Claude, 46 chemin de Vétrau ; construction piscine 11x4 m
- M. MALOCHET Pierre, 25 ch. d'Avau ; pose clôture et haies
- M. GABAY Lionel, 7 chemin des Grenouilles ; fermeture de l'abri existant et construction d'un garage
- M. GABAY Lionel, 7 chemin des Grenouilles ; pose portail
- M. ARCENS Jean-Paul, 8 route de Marcille ; pose d'un avant accolé au bâtiment
- Mme NICOT Corinne, 58A rue du Vêret ; pose velux 118x78 cm
- M. SALMAN Sabah, 61c route de Repingond ; construction d'une piscine 7x3,5m
- Mme PEANNE Marine, 6 ch. des Vignes de Frize ; isolation des façades par l'extérieur
- M. DURET Bernard, 11 ch. de Sergyieu ; construction d'une véranda
- M. BOUVIER André, 60 route de Frize ; pose clôture
- M. CERRI Claude, 60 route de Frize ; pose clôture
- Mme REDUREAU Julier, 20a rue de la Seppe ; remplacement du portail et de la porte de garage existants



ANTENNE DE JUSTICE ET DU DROIT EN CHABLAIS

Ouverte à tous, l'Antenne de Justice et du Droit est un lieu d'informations sur les droits et les devoirs de chacun, gratuit, anonyme et confidentiel. Elle propose un accompagnement pour les victimes ainsi qu'un espace de résolution des conflits.

Les 4 grandes missions :

- Accès au droit :** Informations juridiques, délégué du Défenseur des Droits, permanence Notaires, Association Service Social Familial Migrants et le Droit des Étrangers.
- Aide aux victimes :** Informations et aides dans les démarches si vous êtes victimes d'infractions pénales.
- Présence judiciaire de proximité :** Le Procureur de la République peut mettre en œuvre des mesures alternatives aux poursuites pénales. Ces mesures permettent de traiter rapidement les dossiers de la délinquance au quotidien.
- Aide à la résolution amiable des litiges :** La conciliation civile vous offre la possibilité de régler à l'amiable un litige pour éviter d'engager un procès.

ANTENNE DE JUSTICE ET
DE DROIT EN CHABLAIS
10 chemin de Morcy
Tour n°15
La Versoie
74200 THONON-LES-BAINS

Tél. 04 50 17 04 82

Ouvert du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.
Jeudi matin ouverture à 9h30



ETAT CIVIL

Décès

Jean-Pierre VANDEVOORDE,
décédé le 15 janvier

Naissances

Louis Raphaël Michel Patrick
VERDURE, né le 1^{er} février

Victoire Christele Odette
LAMBER, née le 9 février

Mahault CHAMPAVERT,
né le 14 février

Ezio Alessandro LAPIERRE,
né le 16 février

Abel Jude HAFFAR,
né le 2 avril

Léon Marc Auguste
PASCUZZI,
né le 4 avril

Pacs

Magdalena FRANKOWSKA
et Tristan CORDIER,
le 5 novembre 2020

Johanna MICHOUX
et Samuel DOUSSET,
le 6 novembre 2020

Thomas CHAMPAVERT
et Morgane JEAN,
le 16 avril 2021

INFOS

CCAS

Les personnes atteignant
l'âge de 70 ans en 2021 sont
invitées à se faire connaître
auprès du service accueil
de la mairie pour bénéficier
des avantages dus à leur âge
(voyage, repas, colis...).

Garde d'enfants

Pour obtenir la **liste des
assistantes maternelles
agréées et la liste des
jeunes personnes faisant
du baby-sitting**, vous
renseigner à la Mairie au
04 50 94 71 57 ou consulter
le site internet.



civisme

SÉCURITÉ ET CIVISME

GAGNER DU TEMPS PEUT FAIRE PERDRE LA VIE

Nous rencontrons depuis plusieurs mois
de l'incivilité routière Route de Repingons
(entre Messery et Chens). Tous les
matins, lorsque le car scolaire effectue
son arrêt, beaucoup de motoristes
et d'automobilistes en profitent pour
prendre à contresens l'îlot central. Vouloir
gagner du temps peut faire perdre la
vie, aux piétons et à vous-mêmes !
Prochainement des opérations avec la
gendarmerie vont être mise en place dans
ce secteur.

De plus la barrière intérieure au milieu de
l'îlot va être remise afin de protéger les
piétons.



Route de Repingons

BARRIÈRE DE PROTECTION CHEMIN RURAL DIT DE CHENS

Aux abords du chemin de la voie
verte derrière le camping, les services
techniques ont récemment installé une
barrière afin de sécuriser un peu plus ce
passage vers les Sémiss.



Chemin rural dit de Chens

CIVISMES ET RESPECT ENVERS LES AUTRES

Nous souhaitons sensibiliser nos jeunes
Messerolins ! Beaucoup de nuisances
en deux roues motorisées et autres en
journée et jusqu'au couvre-feu, nous sont
remontées aux abords de l'école et du
Lago.

Également certains de nos jeunes
rentrent dans l'enceinte de l'école pour
grimper sur les toits.

Sachez que nous ne tarderons pas à
réprimander ce genre de comportements.
Nous pouvons et devons vivre dans le
respect de chacun !



environnement

ATTENTION LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES SONT DE RETOUR !



Comme son nom l'indique, les chenilles processionnaires se déplacent en file indienne et sortent dès les premiers rayons du soleil. Larve d'un papillon de nuit le Thaumetopoea, la chenille processionnaire est reconnaissable avec ces tâches orangées recouvertes de poils urticants. Vivant en colonies de plusieurs centaines d'individus, les jeunes chenilles tissent des pré-nid où elles passent la journée et commencent à manger les aiguilles de pin. Ces premiers abris légers peuvent passer inaperçus. Attention, une touffe d'aiguille qui jaunit en est la principale manifestation. Dès que la zone autour de leur cocon n'offre plus assez de nourriture, les chenilles émigrent plus haut dans l'arbre et reforment un nid. C'est ainsi que par des journées ensoleillées on peut les voir en procession sur le tronc ou les branches d'un arbre.

En hiver, elles forment un nid plus volumineux exposé plein sud pour profiter des rayons du soleil, et n'en sortent uniquement la nuit pour s'alimenter.

Au printemps, les chenilles « en procession », suivant un fil de soie, quitte l'arbre pour aller s'enfouir dans le sol et entamer leurs processus de transformation en chrysalide. La femelle papillon va alors déposer ces œufs sur les aiguilles de pin ou de cèdre et le cycle recommence.

Cycle annuel de la processionnaire du pin : Nos alliés dans la lutte



LES DÉGÂTS :

Dès le stade de larve, les chenilles projettent dans l'air de minuscules poils urticants pouvant avoir des conséquences importantes chez l'homme (réactions allergiques, troubles respiratoires, troubles oculaires, œdèmes, chocs anaphylactiques, etc.). La survenue de ces effets n'implique pas forcément un contact direct avec les chenilles, mais leurs poils urticants sont transportés par le vent ou par l'homme.

Attention, vos animaux peuvent également souffrir (bave, langue gonflée, tuméfactions, etc.) s'ils lèchent, touchent des chenilles vivantes, mortes ou même des restes de nid.

Une intervention rapide du vétérinaire est alors vitale.

En se nourrissant des aiguilles, les chenilles affaiblissent également leur hôte.

LES SOLUTIONS :

Bien que ces chenilles soient dangereuses pour l'homme et les animaux, il faut tout de même savoir raison garder et ne pas aller jusqu'à l'abattage de l'arbre.

D'autres solutions sont possibles :

- Des traitements phytosanitaires biologique ou chimique existent.
- La lutte mécanique: il faut couper la branche porteuse du nid et la brûler. Les fils de soie étant très dense, le nid forme une barrière contre le feu et l'intérieur du cocon n'est pas touché par les flammes. Avec précautions (masques, gants), il faut donc essayer d'ouvrir le nid et de le brûler. Attention faire des feux sur la commune est interdit. Il faut faire appel à un professionnel.
- Le piégeage par confusion sexuelle: utiliser une phéromone de synthèse comme leurre pour piéger les mâles ou pour les désorienter et qu'ils ne trouvent pas les femelles. Les accouplements sont ainsi évités.
- Les éco-pièges: fixés à un arbre en fin d'hiver, ils interceptent les processionnaires lors de leur descente. Elles sont récupérées dans un sac qui sera éliminé par la suite.
- La lutte biologique: favoriser l'implantation de prédateurs comme des nids à mésanges.

Arrêté municipal 06/2018 du 7 février 2018.



10 gestes simples pour réduire mes déchets

Limitier ses déchets pour préserver l'environnement, c'est possible !

Des gestes simples permettent de diminuer la quantité de déchets que l'on produit au quotidien chez soi.

Je me pose toujours la question de l'utilité et de mon besoin avant l'achat d'un produit.



Je fais un geste pour l'environnement en achetant des produits sans ou avec peu d'emballage, en privilégiant le vrac ou l'achat à la coupe.

(Rayons vrac supermarchés, «La vie selon Gaïa», «Mademoiselle Vrac» à Thonon...)



Je privilégie les producteurs locaux, les circuits courts plutôt que l'achat sur internet.
(Le brin d'ici à Massongy, l'AMAP Les paniers du Chablais, La cagette à roulettes à Nernier...).



Je dis stop à la publicité en apposant un autocollant «stop pub» sur ma boîte aux lettres (demandez-le en mairie).



J'évite le gaspillage alimentaire en achetant juste les quantités nécessaires, en vérifiant les dates limites de consommation et j'apprends à cuisiner les restes (recette anti-gaspi sur internet).



Je composte les restes de cuisines, épluchures, coquilles d'œufs et je fais un bel engrais naturel pour le jardin (atelier de compostage proposé par Thonon Agglomération).



Je donne les vêtements ou objets dont je ne veux plus à des associations, ou je les vends.

(Atelier Re-née, Emmaus à Thonon-les-Bains, Ressourcerie du Chablais)



Je répare ou fait réparer plutôt que de jeter.
(Repair Café à Publier).



J'évite de consommer des produits à usage unique comme de la vaisselle jetable, des lingettes, des piles non rechargeables, etc.



Je bois l'eau du robinet. C'est un geste simple qui permet de réduire la fabrication de bouteilles d'eau plastique. C'est plus écologique et économique ! Je privilégie les gourdes ou bouteilles en verre.